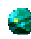
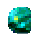
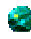
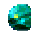

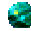


CONTRUISONS ENSEMBLE, UN ACCORD AMBITIEUX SUR LES DEPLACEMENTS

Vélizy, le 25 janvier 2018

La CGT va entrer en négociation d'un accord Groupe pour tous les salariés amenés à se déplacer en France comme à l'étranger. Cet accord concernera à la fois les déplacements très occasionnels, plus réguliers ou ceux faisant partie intégrante du métier.

La négociation de cet accord est un sujet majeur impactant de nombreux sujets sociétaux :

-  Equilibre vie privée-vie professionnelle
-  Impact environnemental
-  Contraintes liées aux déplacements
-  Sécurité des déplacements
-  Responsabilité sociétale de l'entreprise
-  Conditions de travail

C'est pourquoi, la CGT propose de construire de manière collaborative un projet d'accord ambitieux.



POUR LE RESPECT DE L'EQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE-VIE PRIVEE.

Les déplacements sur plusieurs jours, répétitifs ou incluant le week-end affectent la vie familiale des salariés. Pour la CGT, un accord doit mettre en avant des dispositions permettant de préserver l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée avec par exemple la limitation des départs et retours le week-end ou des temps de repos proportionnels au temps d'absence du foyer.



POUR PRENDRE EN COMPTE LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Si les déplacements professionnels sont inévitables, ils ont un impact important sur l'environnement. Pour la CGT, le choix d'utiliser des sous-traitants ayant une réelle politique environnementale, ainsi que la compensation du carbone émis par les déplacements des salariés de Thales, sont des sujets qu'il faut imposer dans la négociation.



POUR UNE JUSTE INDEMNISATION DES CONTRAINTES

Les déplacements professionnels ne sont jamais une partie de plaisir : journées à rallonge, contraintes induites par les transports, décalage horaire, conditions de travail pénible, etc. La CGT estime que ces contraintes subies par les salariés doivent être indemnisées financièrement à hauteur du préjudice. De plus, un groupe comme Thales, qui dispose de 2Milliards € en trésorerie, doit se donner les moyens d'éviter que les salariés n'avancent systématiquement les frais durant leurs déplacements.



POUR GARANTIR LA SECURITE DES SALARIES

Selon une étude de CONCUR (*menée par Innofact en Août 2017*) seulement 48% des salariés français font confiance à leur entreprise pour leur venir en aide en cas de situation risquée. Ce manque de confiance est révélateur. Or, dans une entreprise comme Thales où les salariés sont appelés à aller dans des zones géographiques à fort risque, l'exigence de sécurité doit être sans faille et les missions à risque présentées aux représentants du personnel.

POUR PRENDRE EN COMPTE NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE



Thales a une responsabilité sociétale notamment de par son influence sur la vie économique. Dans le cadre des déplacements, le Groupe ne peut se contenter de choisir ses partenaires uniquement sur un critère de coût financier. En effet, la CGT estime que Thales ne doit pas encourager le dumping social en utilisant des prestataires low-cost, comme Easy Jet condamné pour ses pratiques (*Article du journal LE MONDE du 19 janvier 2017 concernant la discrimination envers les handicapés / Article du journal LA DEPECHE du 9 avril 2010 concernant une condamnation pour travail dissimulé*).

POUR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL



A l'heure où l'OMS alerte sur les méfaits de l'obésité, où de plus en plus d'études épidémiologiques démontrent l'impact sur la santé du manque de sommeil, la CGT considère que le salarié en déplacement doit avoir les moyens de bien se nourrir, de dormir et de voyager dans de bonnes conditions. Pour cela, nous demandons à ce que les frais de déplacements soient remboursés intégralement aux frais réels.

Nous nous réjouissons que cette négociation, importante pour de très nombreux salariés, s'ouvre enfin après plusieurs années pendant lesquelles la CGT a fortement impulsé à l'ouverture de cette négociation. Cet accord doit permettre de redéfinir de nouveaux droits, communs à tous les salariés du Groupe, en tenant compte des évolutions, notamment en matière de transport, depuis 1989 date de notre actuelle convention de déplacement.

LA PAROLE EST A VOUS



Nous avons listé 6 thématiques parmi de nombreuses autres possibles. Prenez part à la négociation en classant ces items par ordre d'importance pour vous et en nous faisant part de vos propositions, remarques ou commentaires.

**Créons ainsi de manière collaborative,
un accord qui réponde à vos besoins.**

Notez de 1 à 6 votre priorité de ces thématiques (1 étant la plus importante à traiter)

Equilibre vie professionnelle/vie privée	
Aspects environnementaux	
Indemnisation des contraintes	
Sécurité des salariés	
Responsabilité sociétale	
Conditions de travail	

Ecrivez-nous vos propositions, remarques ou commentaires :

Après avoir répondu à ce sondage, vous pouvez le donner à un élu CGT de votre site ou envoyer votre réponse à cgt@thalesgroup.com

MERCI